

Lundi 16 mars 2020

**Communiqué de presse de François Sauvadet, ancien ministre, Président du
Conseil départemental de la Côte-d'Or**

**Covid-19 : le Département de la Côte-d'Or adapte son dispositif pour lutter
contre la pandémie**

Dans un communiqué sur la gestion de la crise lié au Covid-19, en date du vendredi 13 mars, j'avais indiqué que toutes les dispositions énoncées étaient susceptibles d'évoluer rapidement.

Depuis le début de la crise, je suis en relations quotidiennes avec les services de la Préfecture, du Rectorat et de l'Agence régionale de santé. Vendredi, j'avais annoncé que des décisions de confinement ou de fermeture de services pourraient être prises rapidement, si la situation l'exigeait.

Aujourd'hui, la situation l'exige.

Face à la crise sans précédent du Coronavirus, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, a organisé ce matin une réunion avec les employeurs des trois fonctions publiques, les associations d'élus locaux (AMF, ADF et Régions de France) et les organisations syndicales. Une série de recommandations a été définie, dans le prolongement des décisions que nous avons déjà prises depuis plusieurs jours.

J'ai pris plusieurs décisions pour permettre d'assumer la continuité du service public départemental tout en protégeant nos agents et nos usagers.

- Le confinement des agents sera généralisé à partir de demain, mardi 17 mars.
- Tous les services d'accueil du public sont fermés depuis cet après-midi. Pour toute situation d'urgence, un rendez-vous sera proposé aux usagers concernés.
- Avec le Directeur général des services, j'ai autorisé tous les agents dont la présence n'est pas indispensable à rester chez eux. Ils pourront consulter leur messagerie et auront, pour la plupart, accès à leur poste informatique depuis leur domicile. Ils pourront donc continuer leurs tâches quotidiennes de chez eux.
- Dans les semaines à venir, et jusqu'à nouvel ordre, le télétravail sera la norme au Conseil départemental pour une majorité d'agents.

- Toutes les réunions ont été annulées ou reportées.
- Un service minimum sera mis en place au sein de chaque direction, avec ou sans présence physique, coordonné par les directeurs et chefs de service.
- Toutes les permanences en mairie sont suspendues.
- Toutes les mesures d'accompagnement social (RSA, APA, PCH) sont maintenues. Pour toute nouvelle demande, il est également possible de contacter son interlocuteur habituel.
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Beaune : 03.80.63.35.51 ou agencebeaune@cotedor.fr
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Chenôve : 03.80.54.02.11 ou agencechenove@cotedor.fr
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Dijon : 03.80.63.33.30 ou agencedijon@cotedor.fr
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Genlis : 03.80.10.06.80 ou agencegenlis@cotedor.fr
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Montbard : 03.80.63.35.01 ou agencemontbard@cotedor.fr
 - Agence solidarités Côte-d'Or de Talant : 03.80.63.27.60 ou agencetalant@cotedor.fr
- Une autorisation spéciale de circuler sera délivrée aux agents départementaux participant au plan de continuité de l'activité en présentiel.
- Pour tous les autres agents départementaux, ceux qui exercent des missions sur le terrain ou au contact des usagers, j'ai donné des consignes pour que soient strictement appliqués les "gestes barrières" qui ont fait la preuve de leur efficacité. Par ailleurs, seules les missions essentielles seront assurées. Tout le reste, tout ce qui ne présente pas un caractère urgent ou indispensable sera ajourné ou repoussé. Nous ne devons prendre aucun risque avec la santé de nos agents ou de nos usagers.
- A ce jour, un cas d'agent contaminé au Covid-19 est recensé au Conseil départemental. Le service a été placé en quatorzaine.

Une cellule de crise a été mise en place. Ses membres me tiennent en permanence au courant de l'évolution de la situation. Le dispositif sera adapté en tant que de besoin en conséquence. Tout sera mis en œuvre pour relancer l'activité normale dès que les conditions le permettront.